

# CLIS STOCAMINE

## 17 décembre 2012

### Ordre du jour de la réunion :

- Etat des lieux des travaux réalisés en 2011-2012 (Stocamine),
- Prévisions de travaux 2013 (Stocamine),
- Etat d'avancement des études complémentaires pour le dossier de fermeture (Ineris),
- Mise en place d'un sondage de surveillance (Stocamine),
- Point sur les personnels MDPA et STOCAMINE (Stocamine),
- Commission de Suivi de Site – Présentation du projet d'arrêté (DREAL)

# CLIS STOCAMINE

## 17 décembre 2012 **RAPPELS**

- **AP du 7 février 2012 porte renouvellement et actualisation des AP du 24 octobre 2008 et 19 juillet 2012 relatifs à la CLIS Stocamine :**
  - 7 représentants des administrations
  - 7 représentants de l'exploitant
  - 7 représentants des collectivités territoriales
  - 5 représentants des associations
  - 8 membres associés
  - 5 représentants des organisations syndicales
- **Durée du mandat : 3 ans**
- **Secrétariat : DREAL Alsace**

# Commissions de Suivi de Site **CSS**

## Décret du 7 février 2012

- **Références réglementaires :**
  - Introduite par l'art 247 de la loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 »
  - Se substitue aux CLIC (AS) et CLIS (déchets)
  - Possibilité pour les sites (A) après CODERST
  
- **Mise en œuvre : partie réglementaire du CE**
  - Art R.125-5 à R.125-8 : CSS élimination déchets
  
- **Circulaire pour la mise en place des CSS :**  
création, composition, règles prises de décision, experts, ...

# CSS STOCAMINE

- **Mise en application :**
  - **Les CLIS existantes remplissent les attributions des CSS jusqu'au renouvellement de leur composition,**
  - **Un AP définira le périmètre et la composition de la CSS, du bureau, le président, les règles de fonctionnement,**
  - **Composition de la CSS : 1 membre au moins de chacun des 5 collèges : administration, collectivités, riverains (ou asso.), exploitant et salariés. + personnes qualifiées.**
  - **Durée du mandat : 3 ans ==> 5 ans,**
  - **Missions: échanges et informations sur les actions menées, suivi de l'activité, information du public.**

# CSS STOCAMINE

## → Principes de fonctionnement :

- Chaque collège bénéficie du même poids dans la prise de décision,
- Le règlement précisera la prise en compte des votes des personnes qualifiées,
- Le bureau = Président + 1 représentant par collège,
- Réunion 1 fois par an ou sur demande d'au moins 3 membres du bureau,
- Convocations 14 jours avant la réunion de la CSS,
- Réunions ouvertes au public sur décision du bureau,
- Bilans des actions de la CSS et ODJ des réunions à la disposition du public,
- Dissolution de la CSS par AP sur proposition du bureau et avis du CODERST.

# CSS STOCAMINE

→ En résumé :

- la CLIS Stocamine est devenue CSS Stocamine depuis le 9 février 2012,
- l'AP du 7 février 2012 est valable jusqu'au 07 février 2015,
- la CSS désigne un bureau et un président validé par arrêté préfectoral proposé par la DREAL,
- la CSS se réunit tous les ans,